



# CONSEIL MUNICIPAL

*Mardi 4 novembre 2025*

Nombre de conseillers : En exercice : 17  
Présents : 14  
Votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 novembre à vingt heures quinze, le conseil municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Denis LESIEUR, maire.  
Date de convocation du conseil municipal : 30 octobre 2025.

**Présents :** MM. Franck BESNARD, Laurent GUILLOT, Xavier LEBRASSEUR, Denis LESIEUR, Claude RAPICAULT,  
Mmes Marie-Claude DESCHAMPS, Marinette DUVOUX, Simone GAVEAU, Eliane GUILLOT, Chantal HUET, Patricia JUIGNET, Annie ROUL, Corinne SAINT-OUEN, Martine VINCENT

**Procuration :** Gilles GIAMPORTONE a donné procuration à Franck BESNARD.  
Claude JAVARY a donné procuration à Simone GAVEAU.  
Céline VILLAC a donné procuration à Marinette DUVOUX.

**Secrétaire :** Martine VINCENT.

## ORDRE DU JOUR

- 1) **Information sur les décisions.**
- 2) **Information sur les DIA** (Déclaration d'Intention d'Aliéner)
- 3) **Affaires financières :** Berger-Levrault - renouvellement du contrat d'acquisition de progiciels et de prestations de services (01/11/2025 au 31/10/2028)
- 4) **Personnel communal :** revalorisation de la participation à la protection sociale complémentaire – risque santé et prévoyance
- 5) **Recensement de la population 2026 :**
  - a) Création de 4 postes d'agents recenseurs
  - b) Rémunération des agents recenseurs
- 6) **Salle polyvalente :**
  - a) Modification du règlement intérieur
  - b) Mise à disposition de la salle pour les réunions électorales
- 7) **Contrat Territorial Cisse :** inscription de 2 projets de restauration de zones humides
- 8) **Création de zone de manœuvre permanente en terrain libre**
- 9) **Agglopolys :**
  - a) Signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF (2026-2029)
  - b) Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable 2024
  - c) Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement 2024
- 10) **SIDELC :** présentation du rapport 2024
- 11) **Comptes rendus de réunions.**
- 12) **Informations et questions diverses.**

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance.  
Martine VINCENT se porte volontaire pour être secrétaire de séance. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Le compte rendu du 16 septembre est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Monsieur le maire fait la lecture des points prévus à l'ordre du jour.

## 1) INFORMATION SUR LES DECISIONS

| <b>N°</b> | <b>Date</b> | <b>Objet</b>  | <b>Entreprise retenue</b>   | <b>Montant TTC</b> |
|-----------|-------------|---|---|--------------------|
| 33        | 26/09/2025  | <b>SIGNALISATION HORIZONTALE</b><br>Panneau de rue et balises J11   | <b>ESVIA TOURS</b><br>ZI Saint Malo<br>17 allée Rolland Pilain<br>37320 ESVRES SUR INDRE                  | <b>631,09 €</b>    |
| 34        | 01/10/2025  | <b>Installation chauffe-eau</b><br>Gymnase – Buvette basket   | <b>ACS MOUSSI</b><br>25 rue du haut Bourg<br>41000 St-Sulpice-de-Pommeray                                 | <b>993,24 €</b>    |
| 35        | 02/10/2025  | <b>GYMNASE</b><br>Mise en conformité des plans d'intervention et d'évacuation   | <b>ABC Protection Incendie</b><br>ZA Les Portes de Chambord<br>Impasse de Buray<br>41500 MER              | <b>679,20 €</b>    |
| 36        | 02/10/2025  | <b>GYMNASE</b><br>Mise en conformité alarme incendie  | <b>ABC Protection Incendie</b><br>ZA Les Portes de Chambord<br>Impasse de Buray<br>41500 MER              | <b>6 037,38 €</b>  |
| 37        | 02/10/2025  | <b>ECOLE PRIMAIRE</b><br>Mise en conformité alarme incendie   | <b>ABC Protection Incendie</b><br>ZA Les Portes de Chambord<br>Impasse de Buray<br>41500 MER              | <b>931,38 €</b>    |
| 38        | 02/10/2025  | <b>GYMNASE</b><br>Alimentation eau chaude – vestiaire arbitre foot  | <b>ACS MOUSSI</b><br>25 rue du haut Bourg<br>41000 St-Sulpice-de-Pommeray                                 | <b>354,00 €</b>    |
| 39        | 03/10/2025  | <b>POLE SANTE</b><br>Fourniture et pose de la plaque signalétique<br>Psychologue du travail   | <b>A à Z Signalétique</b><br>13 rue Claude Bernard<br>41000 BLOIS   | <b>348,00 €</b>    |
| 40        | 14/10/2025  | <b>AMENAGEMENT DE LA RUE DES TILLEULS TRAVAUX</b><br>« Décision de poursuivre »<br>Tranchées pour réseaux divers plus-value pour fourniture de bordures chasse roue en bois naturel<br>fourniture et pose de fourreaux TPC 75<br>fourniture et pose de massifs de candélabres | <b>COLAS FRANCE SAS</b><br>2 rue René Descartes – ZA des Gailletrous II<br>41260 La Chaussée Saint Victor | <b>14 061,96 €</b> |
| 41        | 15/10/2025  | La délivrance de la concession 344  |   | <b>144,00 €</b>    |
| 42        | 29/10/2025  | <b>AMENAGEMENT DE LA RUE DES TILLEULS</b><br>« Décision de poursuivre »<br>Curage et inspection du réseau EP sur environ 200 mètres linéaires   | <b>SOA – Agence de Blois</b><br>10 bis rue Jules Berthonneau<br>41000 BLOIS                               | <b>2 687,40 €</b>  |

Le chiffrage établi pour les travaux supplémentaires pour l'augmentation de la capacité des bassins de stockage (décision 2025-29 fera l'objet d'un autre avenant. La décision 2025-29 est donc annulée. Ce dernier sera rédigé lorsque les quantités définitives seront établies en fonction :

- De la ventilation financière du marché
- De la solution technique définitive de récupération des eaux pluviales du parking existant du Pôle Santé
- Des quantités de matériaux apportés et mis en place par COLAS.

## 2) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

| N°      | Date       | N° de parcelle   | Adresse             |
|---------|------------|------------------|---------------------|
| 2025-30 | 26/09/2025 | AA185 186 et 344 | 18 route d'Herbault |

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur cette parcelle.

## 3) AFFAIRES FINANCIERES

### **Berger-Levrault - renouvellement du contrat d'acquisition de progiciels et de prestations de services**

Le contrat d'acquisition de progiciel et de prestation de services passé avec Berger Levrault, arrive à échéance.

La mairie les utilise pour la comptabilité, le service enfance jeunesse, l'état civil... Berger Levrault assure une mise à jour des logiciels, la formation des agents et intervient en cas de soucis.

Il convient d'assurer la continuité de ces services.

Monsieur le maire propose donc aux membres du conseil municipal de renouveler ce contrat qui prend effet au 1<sup>er</sup> novembre 2025 pour une durée de 36 mois expirant le 31 octobre 2028, aux conditions suivantes :

- Cession du droit d'utilisation : 4 428 € HT/an (en 2022 : 3 663 € HT/an).
- Maintenance et formation : 492 € HT/an (en 2022 : 407 € HT/an).

✓ **Après en avoir délibéré,  
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

## 4) PERSONNEL COMMUNAL

### **Revalorisation de la participation à la protection sociale complémentaire – risque santé et prévoyance**

Lors du conseil municipal du 16 septembre dernier, le conseil municipal a revalorisé ces participations avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026:

- La participation de l'employeur en Santé à hauteur de 15 € bruts/mois par agent (actuellement 9 €)
- La participation de l'employeur pour la prévoyance à hauteur de 11 € bruts/mois par agent (actuellement 10 €),

Cette participation sera octroyée sur présentation d'un justificatif d'adhésion à une garantie labellisée. Le montant de la participation est fixé dans la limite des frais engagés par les agents.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette revalorisation, lors de sa réunion du 2 octobre dernier.

Monsieur le maire propose de faire une délibération pour entériner cette décision.

✓ **Après en avoir délibéré,  
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

## 5) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

### **a) Création de 4 postes d'agents recenseurs**

Il convient de recruter 4 agents recenseurs pour réaliser la campagne de recensement de la population. Les personnes qui ont fait le dernier recensement ont été contactées et ont accepté cette mission. Les 4 agents seront :

- Catherine GARCIA
- Sylvie PAYNEAU
- Isabelle VARET
- Béatrice WEYMIENS

Monsieur le maire propose de créer 4 postes d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période de mi-janvier à mi-février.

✓ **Après en avoir délibéré,  
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

## **b) Rémunération des agents recenseur**

Il faut définir la rémunération des agents recenseurs. Pour information, en 2020, les agents recenseurs ont été rémunérés de la façon suivante :

- 1,24 € brut par formulaire « feuille de logement »,
- 1,90 € brut par formulaire « bulletin individuel »,
- 30 € brut pour chacune des 2 séances de formation.

Il est également possible d'accorder un forfait pour les frais de transport.

Monsieur le maire propose donc de revaloriser ces montants à hauteur de l'inflation et de rémunérer les agents recenseurs suivant le barème suivant :

- 1,42 € brut par feuille de logement remplie.
- 2,18 € brut par bulletin individuel rempli.

La collectivité versera un forfait de 30 € brut pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront 34,41 € brut pour chacune des 2 séances de formation.

✓ **Après en avoir délibéré,**

**les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

## **6) SALLE POLYVALENTE**

### **a) Modification du règlement intérieur**

Le 3 février 2025, une délibération a été prise pour fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, un coût horaire unique à 55 € auquel s'ajoute le prix des produits utilisés que ce soit du ménage ou de la remise en état après dégradation.

Monsieur le maire propose de modifier le règlement intérieur en conséquence.

✓ **Après en avoir délibéré,**

**les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

### **b) Mise à disposition de salles pour les réunions électorales**

Conformément à l'article L.2144-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes peuvent mettre à disposition des salles communales pour l'organisation de réunions électorales, dans le respect du principe d'égalité entre les candidats.

Monsieur le maire souhaite encadrer clairement les locations de mise à disposition de salles communales dans le cadre de réunions électorales publiques.

✓ **Après en avoir délibéré,**

**les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :**

- la mise à disposition gratuitement d'une salle communale en période électorale, aux partis politiques ou candidats officiellement déclarés qui souhaitent organiser une réunion électorale publique. De fait, en dehors de ces périodes, ce sont les tarifs habituels qui seront appliqués,
- la demande se fera par courrier ou par mail,
- la salle sera réservée en fonction de la disponibilité des salles. En cas de conflit entre plusieurs réservations de salle pour des candidats différents, la réservation sera accordée en fonction de la date de réception du courrier ou du mail de demande de réservation,
- un contrat sera signé. Des documents devront être fournis (attestation de responsabilité civile, chèque de caution...),
- cette gratuité s'applique uniquement aux candidats qui pourraient représenter les habitants de la commune.

## **7) CONTRAT TERRITORIAL CISSE**

### **Inscription de 2 projets de restauration de zones humides**

Les milieux sont un support de biodiversité. Ils participent à l'épuration et à la régulation de l'eau, notamment à la prévention des crues. Ils stockent du carbone atténuant ainsi le changement climatique et permettent de s'adapter à ses conséquences. Ils forment aussi des paysages et cadres de vie uniques. Leur préservation et remise en état est donc une priorité nationale.



Dans le cadre de la future 2<sup>ème</sup> tranche du CT Cisse n°3, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de valider le projet de :

- Voir inscrite une étude permettant de dimensionner un projet de restauration de zone humide au niveau de la lagune.
- Voir inscrite une étude permettant de dimensionner un projet de restauration de zone humide et de remise en fond de vallée du ruisseau du Pommereau au niveau de la croix janvier.
- Chercher à se porter acquéreur des parcelles AB0275 et AB0277.
- Voir inscrits un projet de travaux de restauration de zone humide au niveau des lagunes en collaboration syndicat – commune, sous réserve que le plan de financement et les éléments techniques soient validés en fin d'étude.

#### Pour le projet du site du lagunage

Une zone humide sur Mesland peut se rapprocher du projet envisagé sur la commune. Les eaux de drainage agricole sont captées avant leur infiltration pour les dépolluer.

Le Syndicat de la Cisse pourrait se charger de la maîtrise d'ouvrage de l'étude de dimensionnement et des travaux. La commune serait partenaire, partie prenante et décisionnaire.

**L'étude de dimensionnement** pourrait être prise en charge à 100 % par les financements du Contrat Territorial et inscrite dans la 2<sup>ème</sup> partie du contrat, soit à partir de 2027 (Agence de l'Eau, Conseil Départemental et Syndicat).

**Les travaux** pourraient être pris en charge à 80 % par les financements du Contrat Territorial (soit un reste à charge de 20 % pour la commune ou par Agglopolys) et inscrits dans la 2<sup>ème</sup> partie du contrat, soit à partir de 2029 (Agence de l'eau, Région et Conseil Départemental).

Ce projet serait potentiellement plus bénéfique pour le milieu naturel et moins cher pour la collectivité que le rebouchage.

#### Pour le projet en amont du bourg

Le ruisseau le Pommereau ne coule pas dans les points les plus bas. Une remise en fond de vallée du ruisseau et une restauration de zone d'expansion des rues/zones humides seraient un projet pertinent. Ce site pourrait également devenir un lieu de balade pour les habitants.

Une étude préalable pourrait être portée au travers du contrat en 2027 et les travaux en 2029.

Aujourd'hui la commune n'est propriétaire que des parcelles AB 0020 et AB 0019

✓ **Après en avoir délibéré,  
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

## **8) CREATION DE ZONE DE MANŒUVRE PERMANENTE EN TERRAIN LIBRE**

Un courrier émanant de l'Etat Major des Armées a été reçu en mairie pour proposer la création de zones de manœuvres permanentes (ZMP) en terrain libre.

Les objectifs prioritaires de cette démarche sont tout à la fois de contribuer à la préparation opérationnelle des forces armées, de simplifier les démarches administratives pour les formations d'emploi et de renforcer le lien « Armées-Nation » et l'esprit de défense.

Les activités concernées, de jour et de nuit consistent en des exercices tactiques, de synthèse et d'aguerrissement, des manœuvres et opérations de petit échelon, des marches d'entraînement, des actions de formations avec usage éventuel de munitions d'exercice (avec nettoyage des zones à l'issue).

Effectif prévisionnel : 150 personnes (une compagnie), 50 véhicules. Les effectifs seront en mouvement. De ce fait, une commune ne verra qu'entre 10 à 30 personnes ainsi que moins de 10 véhicules au même moment.

Dans tous les cas, le chef de l'unité s'informerait auprès de la mairie pour les restrictions éventuelles sur les zones concernées par sa manœuvre.

Ce partenariat ferait l'objet d'une convention.

Monsieur le maire recueille les avis des conseillers et propose que plutôt que de signer cette convention, de continuer à gérer ponctuellement ce genre d'opération comme cela a déjà pu être fait dans le passé.

✓ **Après en avoir délibéré,**  
**les membres du conseil municipal ne souhaitent pas signer cette convention**  
*par 13 pour et 4 abstentions : Marinette DUVOUX, Céline VILLAC (procuration),  
Claude RAPICAULT et Annie ROUL*

## 9) AGGLOPOLYS

### a) Signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF (2026-2029)

La commune a signé une Convention Territoriale Globale (CTG) en partenariat avec la CAF en 2022. Cette convention vise à définir un cadre politique de développement des territoires et renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

La convention prendra fin en décembre 2025 et deviendra le contrat d'engagements politiques pour maintenir ou développer les services aux familles.

Après concertation, de grands axes ont été priorisés pour le territoire d'Agglopolys, pour une durée de 4 ans :

- La petite enfance (0-3 ans),
- L'enfance (3-11 ans),
- La jeunesse (12-25 ans),
- Le soutien à la parentalité,
- Le handicap,
- L'animation de la vie sociale.

Suite à l'évaluation de la première CTG (2022-2025), un portrait de territoire a permis d'affiner les axes et actions. Un pilotage dédié suivra la mise en œuvre du plan d'actions.

Pour maintenir son financement dans le cadre des bonus « territoires CTG », la collectivité doit être signataire de la CTG.

Monsieur le maire propose donc aux membres du conseil municipal de signer cette convention.

✓ **Après en avoir délibéré,**  
**les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

### b) Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable 2024

Le rapport d'activités 2024 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable a été présenté par Monsieur le maire.

La commune fait partie de l'unité de distribution d'eau potable de Fossé, Marolles, Saint-Sulpice. L'eau de la commune est toujours diluée avec celle provenant de Villebarou et de la Loire.

Des métabolites de pesticides ont été découverts dans les eaux mais la quantité est inférieure à la norme (qui avait été réévalué au préalable).

Renouvellement de canalisations (rues de la Forêt, des Tilleuls et des Gros Saules) et de 132 compteurs.

Perte de 22 % de l'eau qui part du château d'eau contre 56 % il y a 4 ans. Le nombre de recherches de fuites a augmenté en 2025.

56,07 km de réseau sur la commune.

50 analyses microbiologiques et 113 analyses physico-chimiques ont été réalisées en 2024.

L'auto relève (expérimenté à Marolles) sera prochainement étendu à Saint-Sulpice.

En 2025 auront lieu des travaux d'interconnexion/dilution entre la commune et le réseau d'Averdon.

Ce rapport ainsi que la note liminaire seront mis à disposition du public. Un avis de mise à disposition sera affiché en mairie et aux lieux habituels d'affichage.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir donner acte de la transmission et de la présentation du rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable

✓ **Après en avoir délibéré,**  
**les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

## c) Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement 2024

Le rapport d'activités 2024 sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement a été présenté par Monsieur le maire.

La lagune a été mise en service en 1989 pour 1 530 habitants alors que la commune compte actuellement 1 897 habitants.

La zone artisanale à coté de Blois est traitée par Blois et non par Saint-Sulpice.

Les travaux 2024: étude de reconstruction de la station d'épuration pour 4 millions d'euros.

2 193 m de réseau ont été renouvelés sur les 802 122 m du réseau global.

Ce rapport ainsi que la note liminaire seront mis à disposition du public. Un avis de mise à disposition sera affiché en mairie et aux lieux habituels d'affichage.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir donner acte de la transmission et de la présentation du rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement

✓ **Après en avoir délibéré,  
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

## 10) SIDELC

### Présentation du rapport 2024

Le rapport d'activités 2024 a été présenté par Monsieur le maire.

Le SIDELC est l'autorité organisatrice de distribution d'électricité. Il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux sur la zone de distribution publique, la finalisation du programme pluriannuel d'actions et de travaux, les études sur la rationalisation de l'utilisation de l'énergie et développement des énergies renouvelables, les subventions des communes et gestion des structures de recharges des voitures électriques.

Enedis est exploitant des réseaux et distributeur concessionnaire. EDF, Engie, Total sont des fournisseurs.

La direction du SIDELC est assurée par des élus du département.

Le SIDELC gère 14 138 km de réseau desservant 328 953 habitants.

Il reste encore 63 clients considérés comme mal alimentés en électricité en 2024.

Le SIDELC a mandaté 22 000 € de renforcement rue de Frileuse et 35 000 € d'enfouissement rue des Tilleuls, mais a reversé 18 000 € à la commune pour le remplacement des éclairages dans le cadre de subvention.

## 11) COMPTES RENDUS DE REUNIONS

### Bureau communautaire du 19 septembre 2025

**Projet de retrofit d'un minibus diesel** pour l'aménager de façon à ce qu'il fonctionne à l'hydrogène en collaboration avec Kéolys et Phinia (Delphi). Ce moteur ne rejette que de l'eau mais il consomme beaucoup d'énergie.

**Campagne de communication sur les erreurs de tri des déchets.** Ces erreurs de tri (sacs poubelles dans le container jaune, restant de nourriture dans les emballages, présence de verre...) coûtent 600 000 € par an à Agglopolys. 31 % des déchets sont ainsi refusés par l'usine de retraitement de Parçay-Meslay.

A compter du 12 novembre, un contrôle qualité sera effectué sur une période de 15 jours. Les bacs de tri non conformes, avec notamment des sacs poubelles opaques, ne seront pas collectés.

En décembre le guide pratique du tri 2026 sera distribué dans les boîtes aux lettres.

## 12) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### a) Commémoration du 11 novembre

La cérémonie aura lieu à 10h00 devant le monument aux morts.

## **b) Travaux rue des Tilleuls**

*Monsieur le maire donne la parole à Marinette DUVOUX et Xavier LEBRASSEUR*

Les travaux avancent dans les délais. Les bétons désactivés ont été coulés.

La 4<sup>ème</sup> et dernière phase (parking derrière le Pôle Santé) est commencée.

Le bassin de récupération des eaux de pluies est en cours d'installation sous les futurs stationnements conformément au souhait de la Préfecture qui avait demandé la modification du projet pour obtenir une récupération de 100 % des eaux de pluies de la rue et du Pôle Santé et éviter les inondations.

Ce nouveau parking ne pourra pas être utilisé avant février 2026, le temps de stabiliser la voirie en mélange terre-pierre.

Les pommiers qui ont été enlevés seront replantés.

Les branchements de la borne de recharge sont toujours en attente de l'intervention d'Enedis.

L'entrée de la rue des Tilleuls coté route de Fossé a été aménagée et le parking sera bientôt réalisé.

La vigne située devant le Pôle Santé devait être conservée mais plusieurs professionnels souhaiteraient l'enlever pour libérer cette place. Il est envisagé de la replanter sur l'espace engazonné du parking en contrebas.

L'éclairage public n'est pas encore opérationnel devant la supérette et le Pôle Santé.

Chantal HUET s'inquiète de la date de mise en place de l'enrobé car une calèche doit passer dans la rue lors du marché de Noël le 22 novembre prochain. Marinette DUVOUX répond qu'il sera possible de passer avec la calèche mais que l'enrobé ne sera pas encore fait.

Il a été constaté des dégradations : l'entrée de la rue de Bel Air et la piste cyclable ont été abîmés, des panneaux sont mis à terre, des protections sont enlevées pour y stationner et cela abîme le revêtement, un coffret électrique a été abîmé, agression des ouvriers...

La réception provisoire du chantier est prévue le 12 décembre 2025. Le mobilier urbain sera installé par la suite.

## **c) Aménagement du logement communal (12 rue des Ecoles) en bureaux pour le SEJ**

*Monsieur le maire donne la parole à Claude RAPICAULT*

Le CAUE a été sollicité pour un audit sur l'optimisation des bâtiments. L'avis des utilisateurs de ces bâtiments (écoles, Service Enfance Jeunesse, associations) lui a été transmis pour prendre en compte leurs remarques. Le CAUE fera une synthèse de ces avis.

L'ancien logement communal rue des Ecoles sera réhabilité pour être occupé par les bureaux du Service Enfance Jeunesse.

Les règles d'ERP (Etablissement Recevant du Public) pour la sécurité incendie et l'accessibilité doivent être respectées avec toutes les contraintes que cela implique (modification pour l'accessibilité, porte de sortie aux normes, faux plafonds pour installation VMC spécifique, normes incendie par rapport au lieu de stockage...).

Le service technique interviendra pour enlever le papier peint, la moquette et les éléments sanitaires. Ils vont repeindre les pièces et referont les sols. Leur compétence a été démontrée lors de la réfection de la garderie élémentaire et permettra d'économiser des dizaines de milliers d'euros.

Les travaux et honoraires sont estimés à 100 000 € HT soit 120 000 € TTC.

Le chantier devrait se terminer en début d'été 2026.

## **d) Tarification sociale du restaurant scolaire**

Monsieur le maire rappelle que les familles dont le quotient familial est inférieur à 1 000 €, bénéficient d'un tarif de 1 € par repas.

L'Etat a remboursé à la commune 4 840 € pour la période de janvier à avril 2025 et 4 564 € pour la période de mai à août 2025.

## **e) Rénov'-Habitat**

Selon une information d'Agglopolys, une personne de la commune a bénéficié de 5 500 € de subvention pour la rénovation énergétique de son habitation.

### **f) Convention d'occupation précaire**

Agglopolys a signé une convention avec le garage LDC afin de mettre à leur disposition la parcelle AA 452 (1 200 m<sup>2</sup>) pour y stationner leurs véhicules.

Une redevance annuelle de 960 € HT leur sera demandée. Cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

### **g) Restauval**

La société Restauval a communiqué ses tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ils ont augmenté de 1,91 %.  
Les repas sont ainsi facturés à la commune comme suit :

- Repas maternelle : 5,41 € TTC.
- Repas élémentaire : 5,56 € TTC.
- Repas ados/adultes : 6,19 € TTC.
- Pique-nique : maternelle : 5,08 € - élémentaire : 5,23 € - ados/adultes : 5,86 €.

Monsieur la maire rappelle aux élus la date du repas de Noël, à savoir le 18 décembre. L'inscription doit se faire avant fin novembre.

### **h) Marché de Noël**

*Monsieur le maire donne la parole à Chantal HUET.*

Le marché de Noël aura lieu le samedi 22 novembre à la salle polyvalente. Une trentaine d'exposants se sont inscrits dont un affuteur de couteaux et un casseur de noix sur un vélo qui assurera l'animation.

La personne qui endossait le costume de Père Noël ne sera pas disponible cette année. Il faut lui trouver un remplaçant.

Une calèche de 10-12 personnes fera le tour de la commune entre la salle polyvalente et les commerces.

Un concours de dessin est organisé pour les enfants. Leurs réalisations seront exposées dans l'entrée de la salle.

Un ticket de tombola sera distribué à chaque visiteur. Chantal HUET demande des bénévoles pour distribuer les tickets.

### **i) Contrôle sanitaire de l'eau**

Prélèvement du 29 août 2025 à la mairie. L'eau est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. L'analyse est sur le site de la commune et affichée en mairie.

### **j) Recours en justice**

Monsieur le maire rappelle le recours en justice que la commune a formulé contre un habitant de la commune qui a installé un mobil-home sur une parcelle non constructible. Les précédentes audiences ont été reportées faute de présentation de la partie adverse.

Le parquet du Procureur de la République a informé la commune que par ordonnance pénale, cette personne a été condamnée au paiement d'une amende de 250 €, d'un droit fixe de procédure de 62 € et à l'obligation de démolir ses constructions irrégulières dans les 12 mois.

Il peut faire appel.

L'assurance a remboursé les frais d'avocat de la commune à hauteur de 459, 54 €.

### **k) Colis de Noël**

*Monsieur le maire donne la parole à Martine VINCENT.*

Pour cette année, on dénombre 185 colis ou dons, dont :

- 90 colis simples (86 en 2024),
- 55 colis doubles (52 en 2024),
- 5 mini colis (8 en 2024)
- 35 dons.

La distribution des colis aura lieu le 19 décembre prochain. L'après-midi les bénéficiaires viendront chercher leur colis à la salle polyvalente. Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, le colis sera porté au domicile par des bénévoles.

### **I) Chasse aux sangliers**

La mairie a reçu cette information sans la date précise de cette chasse.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mercredi 3 décembre 2025 à 20h15**

**La séance est levée à 22h00.**